



Procédure de télépaiement

publié le 10/03/2017

Descriptif :

A compter du 05/12/2016, le collège dispose de la mise en place d'un service de télépaiement afin de faciliter vos démarches pour le paiement des factures de demi-pension.

Détail de la procédure en pièce jointe.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.